

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 3

Artikel: Défense occidentale
Autor: Pergent, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense occidentale

Dans ce vaste domaine de la mise sur pied des forces occidentales et de leur conditionnement, de plus en plus s'affirme une double caractéristique contradictoire : l'organisation militaire du N.A.T.O. (« atlantique ») se poursuit avec une énergie soutenue, selon un plan paraissant s'exécuter rigoureusement, quoique lentement et parfois avec certains retards ; par contre la création de l'« Armée Européenne » ne fait que buter contre de nouveaux obstacles et trébuche à chacun d'eux comme un mauvais cavalier.

Il n'y aurait que demi-mal à cela, puisque les forces militaires devant composer l'Armée Européenne sont pour une grande part et à peu près sous la même forme, celles prévues précisément par le Pacte Atlantique et pour son armée baptisée du même nom — s'il n'y avait pas la question irritante de la participation allemande. Et, plus il semblerait qu'on dût approcher d'une solution, plus cette affaire s'envenime sur le plan politique où elle est encore.

COTÉ « ATLANTIQUE »

Le fait important a été le règlement, cette fois définitif, de la fameuse controverse au sujet de l'« Amiral atlantique », soulevée avec véhémence par M. Churchill dans l'opposition et résolue avec diplomatie par M. Churchill au pouvoir. Les Américains conservent leur amiral, commandant suprême naval dans l'Atlantique, indépendant du S.H.P.E., mais subor-

donné directement au « Standing Group » de Washington. L'étendue de son commandement sera pratiquement un peu réduite, car il aura sous ses ordres deux amiraux, un Américain pour l'Atlantique-Ouest, c'est-à-dire en fait la plus grande partie de cet océan ; et un Anglais pour l'Atlantique-Est ; celui-ci étant forcément assez indépendant, restant axé sur les Iles britanniques et ses liens avec Washington étant surtout d'ordre stratégique et de coordination des moyens de défense. La délimitation entre ces deux commandements navals a été fixée, par rapport à l'Angleterre, au début des grands fonds, soit jusqu'aux profondeurs de 100 « brasses » (près de deux cents mètres) ; or la zone britannique ainsi fixée est celle permettant l'emploi de mines marines, leur mouillage et leur dragage, qui naturellement ne peuvent incomber qu'à la puissance insulaire.

Le chef de ce commandement suprême naval est l'amiral Mac Cormick. Son adjoint est britannique, selon le système de la concomitance des nationalités. La coordination des défenses maritimes anglaise, française et bénéluxoise est réalisée dans un « comité de la Manche », conjointement au S.A. C.L.A.N.T. et au S.H.A.P.E. ; le commandement des forces participant à la défense de cette région (Manche et sans doute Mer du Nord) incombera à l'amiral anglais (Power, résidant à Portsmouth) commandant en outre les forces navales de l'Ile. — Le dernier point fixé concerne la liaison à assurer avec les éléments de l'Europe-Centre, cette tâche revenant à l'amiral français Jaujard, adjoint maritime du général Juin. Toutefois, reste encore en suspens, la question délicate des compétences respectives des différents commandements maritimes en Méditerranée.

Il peut paraître que ces questions maritimes sont d'un intérêt fort secondaire alors que la défense occidentale terrestre présente tant de difficultés et exige de tels délais. Toutefois, bien au contraire, l'organisation maritime de la défense acquiert une valeur de premier ordre par le fait — mentionné très peu

souvent dans les discussions touchant l'opinion publique — que la puissance soviétique a créé une armada de plusieurs centaines de sous-marins, soit trois fois plus, si ce n'est davantage, que l'Allemagne de Hitler. Deux fois en un demi-siècle, l'Angleterre a failli être mise hors de combat par la guerre sous-marine. Le danger est donc réel et peut devenir d'une gravité exceptionnelle. Cependant les moyens de défense progressent dans une même mesure, peut-être à une cadence supérieure selon certaines estimations techniques, surtout grâce aux progrès remarquables du radar.

Toujours du côté « atlantique », à noter la marche satisfaisante de l'intégration, actuellement encore d'ordre politique, de la Grèce et de la Turquie. Bien qu'il ne s'agisse pas de nouvelles officielles, l'organisation du commandement du Moyen-Orient se poursuivrait activement et un « bureau d'études » serait en voie de formation à Chypre sous les ordres d'un général anglais. On y peut voir l'embryon du dit commandement, qui doit être indépendant du S.H.A.P.E. et rattaché au « Standing Group » du N.A.T.O. Par contre un commandement maritime de la Mer Egée serait créé et subordonné à celui de l'Europe-Sud (Amiral américain Carney à Naples). Il serait en effet éminemment souhaitable que finalement tous ces commandements maritimes soient étroitement soudés tout autour de l'Europe. — Enfin, pour une échéance plus lointaine, des projets prennent jour, tendant à former un nouveau groupement militaire terrestre dans les Balkans, constitué par la Yougoslavie, problème fort difficile, et la Grèce, question en cours.

Enfin pour terminer la rubrique « atlantique », une affaire fort grave est posée maintenant d'une manière pour ainsi dire officielle. Il s'agit de la réorganisation d'ensemble du N.A.T.O. (initiales en anglais de : organisation du traité de l'Atlantique-Nord) dans le sens de son allégement. Cette cascade d'instances politiques serait ramenée à un seul « Conseil », celui des représentants des douze (bientôt quatorze) Etats, munis de pouvoirs

de décision beaucoup plus étendus. De plus tous les organismes civils seraient fondus dans un unique secrétariat général. L'accomplissement de cette réforme serait du plus heureux effet de simplification, car à l'usage, la machinerie actuelle s'est avérée beaucoup trop lourde et compliquée. La réforme se compléterait par le choix d'une résidence également unique, probablement Paris ou Fontainebleau.

Ces modifications ne toucheraient pas les organismes militaires, notamment les deux principaux, le « Standing Group » (études et décisions sur le plan stratégique) et le S.H.A.P.E. (commandement suprême). Au contraire, tous deux verraient leurs compétences notablement accrues. Un autre effort considérable est entrepris concernant la mise en commun générale de tous les moyens « logistiques », surtout des principaux partenaires, dont les arrières, ou infrastructures, seraient ainsi fondus. — A noter encore que les Américains poursuivent l'ajustement de leur dispositif d'aviation tactique, regroupant leurs bases plus en arrière, spécialement en Lorraine.

En définitive, un travail tenace d'organisation et de réorganisation ne cesse de s'effectuer dans la communauté du Pacte. Les tendances actuelles sont aussi bien à la simplification d'ensemble, la recherche d'un rendement meilleur, qu'à la fixation minutieuse d'une foule de points secondaires mais constituant l'armature du système défensif. Ce travail s'accomplit sans heurts notables. Et il serait difficile d'élever des critiques majeures quant aux tendances actuelles.

COTÉ « EUROPÉEN »

Là, par contre, il ne serait guère loisible de louer outre mesure le parfait esprit d'entente. L'Europe est une vieille famille dont les membres s'aiment, du moins s'estiment beaucoup, mais tout autant se chicanent, s'épient, se jalouent, chacun des cousins ne manquant jamais de profiter des embarras d'un ou des autres. Et ceci donne à l'oncle d'Amérique la

situation privilégiée de toujours jouer le rôle d'arbitre, souvent y étant sollicité. A tel point que l'on peut se demander si l'Europe parviendra à établir son unité et à créer son armée commune autrement qu'en se fondant de plus en plus dans le moule américain.

Parmi tous les arguments, griefs et revendications que les pays européens s'adressent mutuellement, maintenant où une décision semble devoir intervenir, il en est un spécifiquement militaire qui mérite d'être relevé. Il s'agit du surcroît d'appréhension occasionné à la France à l'égard du réarmement allemand par le fait que, pendant qu'elle-même est engagée très durement en Indochine, voire plus qu'au seul profit du monde occidental, l'Allemagne pourra gagner rapidement en poids et importance dans les milieux « atlantiques », puis évincer l'influence française pour y substituer la sienne. Parmi les quelques informations parues au sujet de la future armée européenne, l'apport de la France serait de quatorze divisions (dites groupements nationaux) et celui de l'Allemagne de douze (en tout 43, dont 12 pour l'Italie et 5 le Benelux). La disparité franco-allemande n'est donc pas élevée. Au train où vont les choses, c'est-à-dire les charges écrasantes imposées, surtout en cadres, par la guerre en Extrême-Orient, la France sera beaucoup plus facilement en retard pour mettre sur pied son contingent que l'Allemagne le sien, les ressources de cette dernière lui permettant d'y subvenir d'une manière relativement aisée.

Les quelques informations auxquelles il vient d'être fait allusion, signalent également que l'intégration des groupements nationaux ou divisions se fera à l'échelon du Corps d'Armée, celui-ci pouvant réunir des divisions de nationalité différentes. Ainsi la conception du « combat-teams » (qui est normalement un groupement fractionnaire pour une mission temporaire de combat), n'a pas été retenue pour l'organisation rationnelle d'une armée. La création de Corps d'Armée, et vraisemblablement d'armées, s'imposait d'elle-même. En outre il a été indiqué que la « logistique » selon le terme américain, serait

commune à toutes les nations participantes. Ainsi, la formule : divisions nationales et organismes communs internationaux, paraît admise. Elle est la seule logique ; elle permet d'unifier peu à peu par le haut et non pas de tenter un mélange prématuré et délicat par le bas.

En outre, d'autres précisions ont été publiées. Elles concernent le projet français de l'armée européenne. Ce document tend à fixer déjà de nombreux points et surtout les pouvoirs variés et multiples du « Commissariat » d'essence supranationale.

Toutes ces informations, dans le stade actuel, ont le seul défaut d'être encore à l'état de projet. Les études sont certes très poussées, mais les participants européens parviennent difficilement à s'entendre sur un texte quasi définitif, qui normalement devrait être soumis à la Conférence de Lisbonne. Celle-ci a déjà été ajournée pour diverses raisons. Il n'est rien moins sûr qu'elle parvienne à sanctionner un accord complet. Or dans ce cas négatif, il sera d'autant plus probable que le réarmement allemand s'effectuera dans le cadre « atlantique ».

J. PERGENT

(Chef du Bataillon du cadre de réserve
J. Perret-Gentil)
